

Suisse : première amende pour port de burqa dressée à une représentante du Conseil central islamique

écrit par Laveritetriomphera | 3 juillet 2016



Depuis ce vendredi 1er juillet, il est officiellement interdit de dissimuler son visage dans l'espace public au Tessin. Une représentante du Conseil central islamique suisse a été la première à être punie.

Coup de provoc, vendredi à Locarno (TI). Le jour même où la nouvelle loi, qui interdit de fait le port de la burqa, est entrée en vigueur, le Conseil central islamique suisse (CCIS) a tenu une conférence de presse pour la dénoncer. Une de ses représentantes, Nora Illi, est sortie couverte de la tête aux pieds à l'issue de celle-ci.

La police n'a pas hésité; elle a appliqué la règle à la lettre et dressé une amende, dont le montant n'est pas connu. La loi prévoit des amendes allant de 100 à 1000 francs. Le CCIS a annoncé sa volonté de contester la punition devant la justice.

A noter que Nora Illi était accompagnée par l'homme d'affaires et politicien algérien Rachid Nekkaz. Ce dernier, à l'image de ce qu'il fait en France et en Belgique, a annoncé qu'il comptait payer toutes les amendes qui seraient dressées au Tessin.

[Source](#)

<http://www.europe-israel.org/2016/07/suisse-premiere-amende-pour-port-de-burqa-dresse-a-une-representante-du-conseil-central-islamique/>